

patrons en lui disant, heureux quand même : « Voyez... le billet du vieux mendiant... avec vos quinze florins ! »

— Riche, riche, mais qu'allez-vous faire ?

Hermania Mlle Daguerre

— Je n'entrerais pas en possession de la somme avant ma majorité, dans un an, mais alors, mon rêve est de devenir non pas propriétaire, mais premier régisseur d'une grande affaire.

— Et en attendant, demanda la charmante artiste, qui s'attendait à ce que tout au moins l'heureux garçon l'abandonnât elle et ses pensionnaires, ce qui était fort embarrasant au moment où elle allait partir pour Anvers, appelée par un brillant engagement, quel est vos intentions ?

— Si Mademoiselle veut me dire à quelle heure je dois prendre le train avec les chères... ?

Ce fut toute la réponse du jeune homme, qui s'embarqua une heure plus tard pour la Métropole.

Dans un an, nous connaîtrons l'épilogue de ce récit, mais nous souhaitons tout d'abord que comprenant son premier devoir, Alex fasse rechercher tout de suite le vieux mendiant, s'il vit encore...

L'horrible drame de Toulon

Un crime passionnel. — Le soldat amoureux. — Le drame. — La victime. — L'assassin.

(D'un correspondant)

Toulon, 14 janvier. — Nous avons succinctorialement relaté notre « Dernière Heure » d'hier l'horrible drame passionnel qui s'est déroulé mercredi, à Toulon et dont le triste héros est un sieur Chrétien, de ce colonel, originaire d'Aimiers.

Voici de nouveaux détails sur cet assassinat.

Le soldat Chrétien s'était épris de la femme du lieutenant Trouilh, née Marguerite Dubois et âgée de 20 ans. Il était l'ordonnance de chef officier. Ce dernier s'étant aperçu de l'assiduité de Chrétien, l'avait chassé et l'avait renvoyé à sa compagnie.

Mardi, mercredi et jeudi, à trois heures, alors que son chef se trouvait au quartier, retenu par son service, Chrétien se rendit chez Mme Trouilh. Il essaya d'abuser d'elle. Celle-ci résista énergiquement.

Après une lutte épouvantable, le soldat, hors de lui, saisit la femme à bras-le-corps et la jeta par la fenêtre.

Des voisins attirés par les cris de la victime se précipitèrent à son secours. Il était trop tard. La malheureuse expirait quelques instants après.

Quant à l'auteur de ce drame, il fut arrêté par le commissaire central de police, au moment même où il rentrait à la caserne du Mourillon et fut conduit tout d'abord au poste de la rue d'Alger. La foule, massée sur son passage, menaçait de lui faire un mauvais parti. Des cris de : « A l'eau ! à l'eau ! » furent poussés.

La gendarmerie, immédiatement requise, eut grand-peine à le protéger contre les fureurs de la population.

Mme Trouilh, mariée que depuis trois mois. C'était la fille d'un des plus honorables commerçants de notre ville.

La Luz, le troisième du Finistère-Santana Cruz ; ces deux derniers cotés sont coupés par le quatrième partant de Mogador.

Au ministère de la marine, on se désolait pas, malgré le résultat négatif des recherches faites, jusqu'ici M. Pelletan, désireux de tenter tout le possible, vient de décider qu'un autre navire serait chargé d'explorer la haute mer dans la direction de l'Irlande, où la « Vienne » aurait pu être entraînée par les vents.

L'Affaire Humbert

Les frais de la procédure. — Une note salée. — La Justice ne travaille pas à l'œil.

Sait-on à combien s'élevaient les frais (recherches, procédure, procès) de l'affaire Humbert-Daurignac ?

Exactement à 130.000 francs, dus solidairement au créancier par les condamnés, moins une somme de 40.000 francs, représentée par des titres ou des bijoux saisis au domicile des Humbert, à Madrid, lors de leur arrestation.

Ces détails ont été donnés par M. Clunet, en soutenant, hier, la demande en séparation de biens individuelle devant le tribunal civil, par Mme Emile Daurignac contre son mari et favorablement accueillie, nous l'avons dit, par les juges.

Un bénéfice de 4 fr. 50 centimes par mois, en achetant tous les jours notre journal.

(Lire le numéro de dimanche)

DANS LA RÉGION

Collision de tramways à Lille

Un tramway électrique sur un car. — Accident de tramway. — Tamponnement. — Quatre blessés.

Hier, vers cinq heures et demie, un accident de tramway qui aurait pu avoir des conséquences fort graves s'est produit place Saint-Martin, en face du poste du 2^e arrondissement.

Le car O, venant de Wambrechies, était arrêté au coin du Marché, attendant pour passer sur la voie que le tramway électrique J, venant de La Madeleine, ait dépassé l'arrêt.

Le car J descendait la rue de Gand, dont la pente est assez forte, à son allure habituelle. Le walmat avait serré les freins selon la coutume, et rien ne pouvait faire prévoir l'accident qui allait arriver.

Tout à coup le car J, à l'arrêt, au lieu de suivre sa route, s'engagea sur la ligne de Wambrechies et vint heurter si violemment contre le car O que les chevaux, effrayés, firent un vil mouvement de recul et se jetèrent de côté.

Le car O sortit des rails et les voyageurs, qui se trouvaient dans divers états de propreté dans divers états de propreté, sans se faire toutefois des blessures sérieuses.

LES BLESSÉS

Victor Laurent, 66 ans, portefaix, demeurant 19, rue de Poëls, qui se trouvait sur la plate-forme d'arrière du car O, est tombé à la renverse et a été précipité par-dessus les tabourets de l'accident. Dans la chute, il s'est fait de graves blessures à la tête et des contusions aux reins.

Alexandre Graux, domestique, 48 ans, rue Henri-Koib, qui se trouvait sur la plate-forme d'avant du car O, est tombé par suite de son arrêt brusque entre les deux chevaux du car O, blessures aux jambes et à la main.

Amable Fiévet, âgé de 70 ans, demeurant à Tourcoing, 100, rue du Chêne-Houppin, qui se trouvait à côté du portefaix Victor Laurent, a été comme lui précipité par la violence du choc au-dessus de la balustrade d'arrière du car O. Blessures à la tête et aux jambes.

M. Thibaut, agent de police, qui avait pris place à l'avant du car O, a été jeté entre les deux chevaux ; il a été tiré de sa dangereuse position par le brigadier du poste du 2^e arrondissement. Contusion grave au pied droit.

Le docteur Masson, de Marquén-Baroeul, qui se trouvait dans le car J, allant dans la direction de La Madeleine, apprenant que les victimes de l'accident avaient été conduites au poste de police, est venu leur donner des soins. Après qu'il les eut pansées, comme leurs blessures ne présentaient aucun caractère de gravité, il les a autorisées à regagner à pied leur domicile.

LES CAUSES DE L'ACCIDENT

L'accident n'a pu être causé que par le mauvais fonctionnement de la voiture. Le walmat du car électrique avait serré le frein à air comprimé avant de descendre la rue de Gand, et il s'est servi du frein à main avec assez de promptitude pour empêcher la collision d'avoir des conséquences graves. Après qu'on eut transporté les blessés au poste de police, les cars qui n'avaient subi aucune avarie importante purent être remis sur les rails et la circulation fut rétablie.

Une escroquerie de 100.000 francs

Arrestation d'un Roubaisien à Paris

À la fin de l'année 1903, des plaintes étaient adressées par des commerçants de Roubaix aux parquets de Lille et de Bruxelles, concernant un certain Delobelle Alfred, précédemment domicilié chez ses parents, 17, rue Charlemagne, à Roubaix.

Des plaintes concernant des employés, des petits bourgeois du Nord de la France et plus particulièrement de Lille et de Roubaix avaient été lésés par les agissements de Delobelle. Ils avaient, en effet, confié leurs affaires à ce jeune homme qui, avec deux autres individus, avaient fondé, à Kœkerberg, une société financière d'un genre tout particulier. Delobelle, sous prétexte d'explorer les fonds qu'il recevait ainsi, d'un banquier de Paris, empocha l'argent et ses victimes n'ont eu depuis plus jamais parler de leurs pauvres écus.

Cette escroquerie ayant été éventée et Delobelle l'ayant appris à temps, il s'était enfui le 3 juillet, emportant avec lui tous les livres et comptabilités qui pouvaient éclairer cette affaire.

Filé depuis cette date, l'escroc fut signalé à Ostende le 11 juillet, le 12 à Aveilghem, et, subitement, l'on perdit sa trace.

On annonce qu'il vient d'être arrêté à Paris et que, très prochainement, il sera défilé au parquet de Lille.

Le scandale d'Hellemmes

L'enquête de M. Vivier des Vallons. — Les déclarations de M. Houtre.

Nous annonçons dans notre numéro d'hier que M. Tainturier, procureur de la République avait chargé M. Vivier des Vallons, commissaire central, de faire une enquête sur la séquestration dont Houtre avait été victime.

Un premier point a été établi. M. le maire d'Hellemmes s'est reconnu l'auteur de la dépêche adressée à Henri Houtre. Il s'était cru autorisé à user de ce subterfuge pour faciliter l'internement de son administré.

Il reste donc à établir maintenant si M. Kretz, qui a pris, comme c'était son droit, un arrêté de mise en observation, avait procédé, au préalable, comme il est d'usage, à

une sérieuse enquête administrative.

M. Houtre, que nous avons vu hier, nous a formellement déclaré que, contrairement à l'affirmation que M. Kretz a faite à l'un de nos confrères, le docteur Houtre n'est pas le médecin de la famille de M. Pelletan.

Avant qu'il ne soit appelé à délivrer le certificat qui a déterminé la mise en observation, M. le docteur Houtre, dit M. Houtre, ne m'avait visité qu'une seule fois. C'est à sa recherche. Vers deux heures, il y eut environ trois semaines, pour une indisposition légère.

« On pourrait trouver facilement la preuve de ce que j'avance, en se reportant à l'ordonnance datée et signée qui doit encore se trouver entre les mains de M. Delobc, pharmacien.

M. Houtre nous a paru étonné de ne pas avoir encore été interrogé par le parquet de Lille sur la sortie de l'hôpital. Il est persuadé que sa femme se trouve actuellement chez une parente à Marquén-Baroeul.

Arrestation d'un escroc à Roncq

Un professionnel. — Chasse à l'homme. — Arrestation mouvementée.

Des commerçants de Roncq recevaient, dans la journée de mercredi, la visite d'un individu qui, se donnant comme chef briquetier, leur proposait, sous diverses conditions, de leur fournir des marchandises pour son équipe, qu'il leur offrirait à des prix très avantageux. Les commerçants ne voulurent pas l'entendre longuement. M. Delporte, boulanger, rue de Lille, l'éconduisit ; un boucher, M. Alfred Deltour, dont un oncle avait été volé en de semblables circonstances, fit arrêter un escroc et le dénonça à la police.

L'individu réussit, pourtant, l'après-midi, à soulever une somme de 17 francs à M. Dejahousse, boulanger, rue de Lille. Pendant qu'il continuait ses exploits, la police se mettait à sa recherche. Vers deux heures, M. Verrier, commissaire de police, les gardes Cambridge et Olivier apprenant sa présence dans la rue des Arts et s'y rendaient promptement. L'individu sortait d'une épicerie lorsqu'il aperçut M. Verrier ; il prit alors ses jambes à son cou et gagna le large.

Les policiers se mirent alors à sa poursuite avec l'aide des douaniers de Neuville-Ferrain qu'un gamin était allé prévenir. L'escroc se dirigea du côté du poste des douaniers, mais fut arrêté par M. Verrier lorsqu'un douanier, M. Duches, le rattrapa. L'individu se réfugia dans la demeure de M. Jean Ducateau et se cacha sous le lit. M. Duches dut le menacer de son revolver pour le faire quitter sa cachette.

Remis entre les mains de M. Verrier, il déclara se nommer Victor Saelsens, sujet belge, né en 1876. Saelsens sort de la prison centrale de Louvain où il a purgé une condamnation de un an et un jour de prison pour escroqueries et faux documents à Roncq, Tourcoing, Housbecq et Douai.

À peine sorti de prison, il recommença la série de ses vols, lorsque la déclaration de M. Deltour le fit arrêter.

Un train arrêté par 2 gamins à Hénil-Liétard

Jeunes écoliers arrêtés

Albert Charlet, 17 ans 1/2, natif de Fourmies, et Maurice Darchevier, 17 ans, natif de Calais, quittèrent mercredi la Belgique pour venir travailler à Rouvrois-Neuville. En cours de route, dans le compartiment où ils se trouvaient, ces jeunes écoliers prirent plaisir à arracher la poignée de la portière et les rideaux qui les jetaient sur la voie. Puis ils eurent la malencontreuse idée de tirer la sonnette d'alarme par hasard, fonctionnant et qui amena sur le théâtre de leurs exploits le chef de train qui les fit arrêter par le commissaire de police d'Hénil-Liétard. Ils ont été transférés hier à Béthune, où ils seront poursuivis pour dégradations et contravention à la police des chemins de fer.

Charlet a déjà été condamné en 1903 à 40 jours de prison avec sursis pour vol.

UN MORTIER QUI ÉCLATE À BOULOGNE

Pour faire honneur aux époux. — Blessé en pleine figure

Une noce se trouvait chez M. Miorel-Lhomme, cordonnier, au Champ-d'Asile, au Pont-de-Brigues, mardi dernier.

M. Miorel voulut faire honneur aux nouveaux mariés et, après avoir tiré plusieurs coups de fusil, il chargea un vieux mortier, qui se trouvait dans le jardin.

M. Miorel mit le feu au mortier ; le coup partit et, à l'instant même, le mortier éclata et une seconde meche. À ce moment, la charge explosa et le mortier éclata en pleine figure. On le releva vainement ; les jeunes étaient défigurés, une mâchoire fracassée.

Le docteur Brousse, mandat aussitôt, ordonna le transfert du blessé à l'hôpital de Boulogne.

Une femme morte sur la route à Bruay

Identité non établie. — Enquête

Avant-hier matin, vers six heures, un ouvrier se rendant à la fosse, vit sur la route qui longe le chemin de fer des mines de Bruay, près du passage à niveau de La Boussière, un cadavre qui semblait ne plus donner signe de vie.

Il avertit la police qui vint immédiatement sur les lieux. De l'enquête qui fut d'abord faite, il résulte qu'on se trouve en présence d'une pauvre femme inconnue, ou marchande de parapluies, qui a dû trouver la mort par suite d'une congestion produite par le froid.

La malheureuse était vêtue d'une simple jupe et d'un corset. Elle n'avait pas de chemise.

Un enfant blessé par une vache

A RAUCOURT

Atteint à la poitrine d'un coup de tête. — Os temporal fracturé.

Blavier Henri, 20 ans, garçon boucher, chez M. Berruyer, à Raucourt, est allé chercher une vache à la ferme de la Malmaison, arrivait à Raucourt, lundi dernier.

L'animal était entré.

Devant la brasserie Malaise se trouvait un tonneau rempli de coke qui obstruait en grande partie la rue. La vache s'engagea dans le passage resté libre, mais au même moment, venant en sens inverse, s'y engagea aussi le jeune Brouet Jacques, âgé de quatre ans et demi, fils du brigadier de gendarmerie. Atteint à la poitrine d'un coup de tête de la vache, l'enfant fut projeté sur un trottoir brisé se trouvant à proximité.

On le releva inanimé et on le transporta immédiatement à la pharmacie où il reçut les soins de M. le docteur Berruyer. La blessure est grave ; l'os temporal est fracturé, mais sans complications. M. le docteur Berruyer espère le sauver.

Violent incendie à Calais

Un magasin de dentelles en feu. — Promptitude des secours. — Légèrement blessé. — Les dégâts.

Mardi matin, vers huit heures et demie, le feu s'est déclaré au domicile de M. Beaumont-Lenglet, marchand de soies et dentelles, 39, rue du Cosmorain.

Mme Beaumont qui se trouvait, à ce moment-là, dans sa chambre, au premier étage, occupée à donner des soins à un de ses enfants malades, fut tout à coup incommodée par une forte odeur de brûlé.

Intriguée, elle se dirigea vers une grande pièce où étaient emmagasinées des dentelles et d'où l'odeur lui semblait provenir.

À peine avait-elle ouvert cette porte qu'une fumée épaisse et la saisissante à la gorge l'obligeant à battre en retraite.

Le courant d'air qui s'était ainsi établi avait allumé le foyer d'incendie et bientôt les flammes, avec une incroyable rapidité, gagnèrent toutes les marchandises accumulées dans la pièce et firent irruption par les fenêtres donnant sur la rue.

Mme Beaumont, affolée, se précipita vers la fenêtre du cabinet de toilette, l'ouvrit et cria : « Au feu ! »

Un voisin, M. Massart, longer, demeurant en face, aperçut le premier la lueur de l'incendie.

Il sortit précipitamment de chez lui, pénétra dans l'immeuble incendié et enleva

de sa couche l'enfant malade que sa mère, dans l'affolement de la première minute, avait oublié dans sa chambre et le mit en sûreté chez un voisin.

Pendant ce temps, on allait chercher la pompe de l'usine Demarquet, que l'on mit immédiatement en batterie.

Grâce à une aussi prompt intervention, l'incendie put être circonscrit dans les deux pièces du devant.

Pendant ce temps, on parvint, sans peine, à mettre à l'abri du feu les objets de literie, les meubles et divers bibelots qui se trouvaient dans la chambre de Mme Beaumont et les pièces du second étage.

On put arracher aux flammes, dans la pièce même où le feu avait pris naissance, quelques coupes de tulipes, des effets d'homme et de femme, des livres et de menus objets.

À dix heures, enfin, les pompiers qui s'étaient rendus complètement maîtres du feu, notèrent les décombres en prenant au préalable la précaution de les retourner au moyen de fourches.

Il y a lieu d'enregistrer la diligence dont les voisins firent preuve dans l'organisation des secours ; l'un d'eux, M. Hennegu, âgé de 19 ans, s'est malheureusement blessé ; il est allé à l'hôpital et sera traité en batterie, il s'est arraché un ongle.

Les dégâts, en ce qui concerne l'immeuble qui est la propriété de M. Dubrocq, sont évalués à environ 1.000 francs.

Son chiffre des marchandises brûlées ou avariées n'est pas encore établi, mais l'on parle de plus de 20.000 francs.

Le tout est couvert par deux assurances.

Tuë par une voiture à Calais

Un homme de cinquante ans renversé sur la route.

Mardi dernier, vers huit heures du soir, le sieur X..., domestique au service de M. Le Roy, marchand de charbon à Calais et maire de Saint-Inglevert, revenait en voiture de cette commune et regagnait Calais.

Arrivé à Comques, au lieu dit la « Petite Cour », il fut heurté par un camion conduit par le sieur Y..., âgé de 50 ans, remorqueur, originaire de Dunkerque.

Le choc avait été si violent que le pauvre remorqueur expirait aussitôt.

Son cadavre fut déposé chez M. Dufosse, ouvrier agricole, demeurant à proximité du lieu de l'accident.

La gendarmerie, prévenue, a ouvert une enquête à l'effet d'établir les responsabilités qui peseraient sur un sieur X...

Les Congrégations dans le Pas-de-Calais

L'Officiel vient de publier dans ses documents parlementaires le rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la demande en autorisation formée par la congrégation des Salésiens de dom Bosco, par M. Saint-Germain, député, et par M. Salésiens de dom Bosco, président du département du Pas-de-Calais, à Ruiz (arrondissement de Béthune), d'ici rapport, « un domaine rural consistant en terres et prairies, de 96 hectares environ. Ces immeubles appartiennent à la Société civile de l'orphelinat agricole de Saint-Gabriel, dont le capital est de 100.000 francs, les valeurs 100.000 fr. En outre, les taxes n'auraient été acquittées ni par la Société civile, ni par la congrégation.

Les Salésiens ont entre dans le Nord, à Lille, rue Gambetta, 288, un établissement d'un valeur de 108.500 fr.

Le préfet du Pas-de-Calais, n'ayant au sujet de la demande des Salésiens à Ruiz, avis d'avis ni en faveur ni en dé faveur, suivant en cela l'exemple des préfets de la Seine, du Nord, de la Somme et de la Meuse, a refusé l'autorisation.

M. le préfet du Pas-de-Calais s'était contenté de fournir des renseignements sur la création et l'organisation de l'orphelinat Saint-Gabriel à Ruiz sans formuler la moindre avis et sans donner les motifs de son silence.

Le Conseil municipal à Ruiz avait émis un avis favorable.

Après des considérations très motivées, le rapport conclut au rejet de l'autorisation.

Le crime du cantin à Lens

Les suites d'une dispute. — Vengeance de maître et de valet.

M. Maître, commissaire de police, qui, depuis un certain temps, faisait une nouvelle et minutieuse enquête sur le crime de la rue de Flandre, au Cantin, a mis hier en état d'arrestation un nommé Edouard Debruycker, âgé de 49 ans, ouvrier mineur habitant la maison contiguë à celle où fut trouvée assassinée, le 10 février 1902, la femme Laurence James, veuve Valais.

Quelques détails rétrospectifs sont nécessaires pour la clarté du récit qui va suivre.

LA DECOUVERTE DU CRIME

Il y a deux ans environ, le 7 février 1902, vers huit heures du soir, un ou plusieurs individus s'introduisirent dans le magasin de mercerie tenu, rue de Flandre, par la veuve Valais, âgée de 46 ans.

Trois jours après, la police découvrait, dans une pièce attenante au magasin, la malheureuse femme, la face contre terre, ne donnant plus signe de vie. Le cadavre portait à la tête une effroyable blessure qui paraissait avoir été faite à l'aide d'un instrument contondant.

La position du cadavre, les traces de sang qu'on releva sur le parquet du magasin et dans le couloir de la maison, les marchandises qui gisaient par terre, les empreintes, tout indiquait que la lutte avait dû être terrible et que la mercière n'avait pas succombé sans résistance. Et cependant les voisins n'avaient rien entendu.

Les meubles avaient été fouillés et les tiroirs vides. On trouva pas d'argent.

Bref, le vol était bien le mobile du crime.

LE CYRISME DES ASSASSINS

Le coup fait, les misérables avaient fermé à clef la porte de la rue et le plus tranquille du monde, sans doute, ils burent une bouteille de champagne qu'ils avaient trouvée dans la cave, et ce, à côté du cadavre de la victime, dans la pièce où elle était venue se réfugier.

Sur une chaise, la police trouva un billet ainsi libellé : « Vivent les anarchistes de Roubaix ! Elle en a assez vu, cette pauvre. Nous sommes trois bons gars, nous. Onze heures du soir... 4.000 francs... vengeance ! »

Ce singulier billet n'avait été mis là, on s'en doute bien, que pour égayer la justice.

L'ENQUÊTE

On juge de l'émoi que causa ce crime audacieux, dans la ville, au Cantin surtout où la mercière était connue de tout le monde.

M. Proharam, procureur de la République de Béthune, et M. Macqueron, juge d'instruction, firent plusieurs descentes rue de Flandre, mais elles ne donnèrent aucun résultat.

Un instant, on crut tenir le coupable, un cheministe qui fut arrêté mais on dut bientôt le relâcher. L'affaire fut classée.

DEUX ANS APRES

On ne parlait plus de ce crime, habilement préparé et froidement exécuté, que pour le rapprocher des nombreuses et mystérieuses noyades du canal de Lens et des esprits enclin au raisonnement en tiraient cette déduction qu'il était regrettable que de pareils crimes restassent impunis, lorsque ces jours derniers, une violente altercation se produisit entre une femme Sidonie Fiévet, âgée de 37 ans, et le mineur Debruycker.

VENGEANCE DE MAITRESSE

La femme Fiévet est l'ancienne maîtresse du mineur, qu'elle abandonna en 1901 pour aller habiter avec un nommé Dresser, dit Mathis.

Au cours de la dispute qu'elle eut avec celui qu'il son amant, cette femme alla jusqu'à dire que Debruycker avait commis de nombreux vols, notamment d'une somme de 150 francs, au préjudice d'un M. Dubois, contrôleur des chemins de fer du Nord, et que c'était lui l'auteur de l'assassinat de la veuve Valais, qu'il avait ensuite dévalisée.

Des témoins racontèrent même que dans sa colère la femme Fiévet indiqua l'endroit où

Les Islandais de Gravelines

Une nouvelle réunion à Petit-Port-Philippe. — Les desiderata maintenus.

Les marins se sont réunis à Petit-Port-Philippe, à l'estaminet Andrieux, mercredi, à cinq heures du soir.

En présence d'un auditoire nombreux, Louis Dubuis et Auguste Féron ont de nouveau exposé la misérable condition des pêcheurs et les revendications de la population maritime.

Les armateurs s'indignent de ce que les matelots exigent de plus en plus de conditions de vie, et ils ne cessent de réclamer vivement deux leurs familles pendant la durée de la campagne, s'ils ne laissent aux lois une somme assez ronde ? et l'équipement dont il leur faut se munir ? D'autant que leur métier peut être dirigé par une pêche plus difficile, par les avaries qui surviennent si souvent dans des parages lointains. La campagne peut être meurtrière et elle l'est chaque année pour bien des équipages, que deviennent alors les veuves et les orphelins qui attendent le pain de leur père de nouvelles qui n'arrivent pas toujours ?

Les ouvriers terriens touchent leur salaire à la quinzaine ; pourquoi les marins feraient-ils à leurs patrons une avance de six mois ?

Les marins ont demandé que les patrons leur soient remis le poisson qu'ils ont pêché, le petit poisson se paiera deux fois moins cher que le grand ; est-il donc plus facile à pêcher ?

Les marins font un métier terrible, plus meurtrier de tout ce que l'on peut faire sur terre ; un bon marin est un héros, c'est sa vie qu'il vend, sans arrière-pensée ; chaque embarquement peut être le départ pour le dernier voyage ; n'est-il pas juste que ce sacrifice suffise à nourrir les siens ? Est-ce pour eux une exigence ridicule que d'exiger un salaire de 900 francs ?

Avant de se séparer, les promoteurs des réunions ont également décidé de faire une autre réunion à laquelle seraient invités tous les marins résidant dans les parages de la région, et même les ouvriers. Dans ce but il a été convenu qu'elle aurait lieu probablement dimanche soir au Petit-Port-Philippe. Toutefois, la décision n'a pas été prise définitivement et la convocation à cette réunion n'a pas encore été faite.

UNE CHUTE MORTELLE À CAMBRAI

Tombé dans une grange d'une hauteur de cinq mètres. — Fracture à la crâne.

M. Louis Legrand, 35 ans, garçon brasseur chez M. Elot Colletier, a fait une terrible chute où il a trouvé la mort, lundi soir.

Vers quatre heures du soir, Legrand se rendit dans une grange située rue des Arbelétriers, appartenant à son patron, afin d'y prendre une boîte de paille.

Il se trouvait à une hauteur d'environ cinq mètres, lorsque glissant sur la paille de la grange, il tomba à la renverse sur l'aire de la grange.

Les secours s'organisèrent avec une grande promptitude. Le docteur Leage, qui vint

au premier appel, constata une fracture à la base du crâne.

Des tractions rythmées de la langue, des injections d'éther, déterminèrent chez le blessé quelques inspirations à peu près normales, mais elles diminuèrent rapidement et le cœur cessa bientôt de battre.

Legrand est père de quatre enfants. Sa pauvre femme dormait bientôt le joui à un cinquième.

Un ouvrier broyé à Isbergues

Pris dans un engrenage. — Tué sur le coup

Mardi soir un jeune ouvrier de 19 ans, le sieur Alphonse Lauwers, employé aux aciéries d'Isbergues, a été pris dans l'engrenage d'une machine qu'il était en train de nettoyer.

Le malheureux garçon a eu la jambe droite arrachée et la tête broyée.

Plusieurs ouvriers de l'usine assistaient impuissants à la scène.

On dut arrêter la machine pour dégager le corps de Lauwers, dont une partie était réduite en bouillie.

Explosion d'un générateur à St-Python

Un mécanicien grièvement blessé à l'œil droit.

Dans la nuit de lundi à mardi, un accident assez grave s'est produit à la mine de M. Gailhard, à Saint-Python. Le mécanicien de la machine motrice de l'usine, en manœuvrant un appareil à générateur, provoqua l'explosion d'un tube en verre dont les éclats vinrent à frapper au front, endommageant grièvement l'œil droit. On craint la perte de cet organe.

La victime de cet accident est le nommé Jules Douay, plus connu sous le nom de Jules Félix. Il est âgé de 37 ans, marié et père de plusieurs enfants. Conduit d'abord à l'hôpital de Valenciennes, il a été dirigé sur l'Institut ophtalmologique de Somain.

Le conflit Russo-Japonais

Crédit refusé. — Rappel des attachés coloniaux à Paris et à Londres

Berlin, 14 janvier. — Après une vive discussion au Reichstag, le rappel des attachés coloniaux aux ambassades de Paris et de Londres a été ordonné. Le crédit a été refusé à l'unanimité (Havas).

EXPLOSION DE CAZ

Paris, 14 janvier. — Cet après-midi une forte explosion de gaz s'est produite dans une fabrique de produits hygiéniques de Montreuil. 5 personnes ont été grièvement blessées (Notre matin).

AU REICHSTAG

Crédit refusé. — Rappel des attachés coloniaux à Paris et à Londres

Berlin, 14 janvier. — Après une vive discussion au Reichstag, le rappel des attachés coloniaux aux ambassades de Paris et de Londres a été ordonné. Le crédit a été refusé à l'unanimité (Havas).

EXPLOSION DE CAZ

Paris, 14 janvier. — Cet après-midi une forte explosion de gaz s'est produite dans une fabrique de produits hygiéniques de Montreuil. 5 personnes ont été grièvement blessées (Notre matin).

LE CONFLIT RUSSO-JAPONAIS

Londres, 14 janvier. — Une note communiquée aux journaux dit : — Le Vicomte Hayashi, ministre du Japon, a reçu le texte de la réponse du Japon à la Russie. Cette réponse se constituait en aucune façon un ultimatum, elle ne fixe aucun délai de réponse déterminé. Sa forme est pacifique, mais elle est très sévère. Le Japon n'a pas modifié les positions prises par lui à l'égard des principales questions mises en avant.

« Les principaux points de la réponse énumèrent les conditions relatives à la Mandchourie et à la Corée. Un des principaux points, si ce n'est le principal, au sujet duquel le Japon insiste, est le souveraineté de la Chine en Mandchourie.

« Le Ministère a ajouté qu'il était impossible de se prononcer sur le point de savoir à quel moment un changement se produirait dans la situation. Tout dépend de l'issue de la guerre. La Russie fera tenir sa réponse au Japon (Havas).

Tien-Tsin, 14 janvier. — Un télégramme de Kou-Khouang a informé l'administration des chemins de fer des augmentations de tarifs (10 jours) de 3.000 hommes sa garnison dans cette ville (Havas).

Saint-Petersbourg, 14 janvier. — M. Kurino, ministre du Japon à Saint-Petersbourg a fait les déclarations suivantes : — « Mon pays ne veut pas de la guerre. Le Japon fera tout ce qu'il dépendra de lui pour maintenir la paix (Havas).

Constantinople, 14 janvier. — La flotte volonte russe, chargée de troupes, a franchi le Bosphore, allant en Extrême-Orient (Havas).

Les Consuls de Revision

Paris, 14 janvier. — Les opérations du conseil de revision commenceront le 22 février 1904 et se termineront le 14 mai, au plus tard (Havas).

MORT D'UN GENERAL

Nancy, 14 janvier. — Le général de la Bégassière, récemment mis à la retraite, est décédé aujourd'hui des suites d'une pneumonie (Havas).

LES TRAVAILLEURS AGRICOLES

Carsonville, 14 janvier. — La grève des ouvriers agricoles s'est propagée à Bézier dans l'arrondissement de Narbonne.

Les 2.500 ouvriers agricoles de Narbonne, dont 1.000 ouvriers sont syndiqués, ont voté la grève. Les pourparlers entre les ouvriers et les patrons n'ont pas abouti, les patrons n'étant pas syndiqués ; ils ont convoqués pour aujourd'hui, avec le Sous-Préfet, plusieurs entrées à la liberté du travail ont été constatées (Nationale).

(D'un correspondant)

Une plainte vient d'être adressée au parquet de Bézier, par un propriétaire des environs, M. Dulac. Les ouvriers agricoles en grève ont envahi sa propriété, auraient empêché ses ouvriers de travailler et auraient menacé de mort.

LA SANTE DE M. WALDECK-ROUSSEAU

(Correspondant particulier)

Paris, 14 janvier. — Les médecins qui soignent M. Waldeck-Rousseau ont eu ce soir une nouvelle consultation. Nous avons pu rencontrer le docteur Poirier qui nous a déclaré que de l'avis de ses confrères et du sien, l'opération chirurgicale redoutée ne serait pas nécessaire. L'état de l'ancien président du Conseil est aussi satisfaisant que possible.

L'ITALIE A M. LOUBET

(D'un correspondant)

Paris, 14 janvier. — Un télégramme de Rome qui nous apprend que le gouvernement italien offre à M. Loubet, lors de son voyage à Rome, un volume de parchemin ou seront copiés les Triomphes, de Pétrarque, et qui sera orné de riches sculptures en style Renaissance.

Le cadeau coûtera 35.000 lires.

LA PROPAGATION DE LA VACCINE

Paris, 14 janvier. — Sur la proposition du ministre de l'Intérieur, les récompenses suivantes sont décernées aux personnes enrichies de la vaccine en 1903 : Médaille de vermeil. — MM. le docteur Delabarde, de Lille ; docteur Guérin, de l'Institut Pasteur de Lille.

Médaille d'argent. — MM. le docteur Boulogne, de Courrières ; docteur Verdère de Béthencourt, de Sallé-sur-la-Lys et Lequette, de Liévin (Havas).

Debruycker avait caché l'argent, le lendemain du crime.

Ces propos, quoique graves, ne pouvaient cependant provoquer l'arrestation de l'ouvrier mineur, mais M. Maître, qui avait pris connaissance de la première enquête, a été troublé de fortes présomptions. Il interrogea habilement la femme Fiévet qui lui déclara avoir laissé son amant sans le sou quelques mois avant le crime.

Possant plus loin ses investigations, M. Maître acquit bientôt la preuve sans ressources autres que son travail. Debruycker avait fait un mois après l'assassinat des dépenses considérables s'élevant à plusieurs centaines de francs.

L'enquête se poursuivait dans le plus grand mystère et aujourd'hui il résulte que des charges très graves pèsent sur Debruycker, du moins quant à plusieurs vols qualifiés dont on n'avait jamais retrouvés les auteurs.

Il a donc été mis en état d'arrestation sous cette inculpation. Mais nous croyons pouvoir affirmer qu'en présence des faits révélés par l'enquête, l'instruction du crime du Cantin va être ouverte par le parquet de Béthune et qu'il n'y aurait rien d'étonnant à ce que la justice tint en mains, cette fois, l'auteur du meurtre de la veuve Valais.

Dernière Heure

LE GOUVERNEUR DE L'ALGERIE

Paris, 14 janvier. — Le gouverneur général de l'Algérie viendra de nouveau à Paris, vers le 25 janvier, pour assister à la discussion, à la Chambre, de la question des chemins de fer Algériens. Pendant son absence, les affaires seront expédiées par M. Raymond Aynard, chef de cabinet du gouverneur.

(D'un correspondant)

Mont-de-Marsan, 14 janvier. — La Cour d'assises des Landes vient de juger un nommé Lajoie, de Thés, accusé d'avoir, le 25 janvier 1903, de complicité avec un nommé Mercier, actuellement détenu, assassiné à Mezos trois vieillards ; les époux Dubrana et leur bonne, la veuve Brisquet, pour les voler.

Lajoie a été déclaré à Nice en mai 1903 au moment où il revenait d'Italie. On suppose qu'il a tué son complice ; mais, après avoir fait des aveux sur le premier crime et reconnu qu'il avait fait fabriquer, à la demande de Mercier, la pièce-montreuse trouvée sur le lieu du crime, il a nié son rôle dans l'assassinat.

Le jury n'en a pas moins rapporté un verdict affirmatif sans circonstances atténuantes et la Cour, condamnée aujourd'hui, le misérable Lajoie à la peine de mort.

CONDAMNATION A MORT

(D'un correspondant)

Mont-de-Marsan, 14 janvier. — La Cour d'assises des Landes vient de juger un nommé Lajoie, de Th